

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du jeudi 28 avril 2011 à 20h30

Convocation du 22 avril 2011

Etaient présents : MM. JOSEPH. PELLARD. POTET. . GALOPIN P. GALLOPIN JL. Mme GALLOPIN. MM PERSON. MERCIER. HEURTAULT LETARTRE. Mme. BEHUE. MM. DABILLY. MME . . DAVID M. EGASSE.

Formant la Majorité des membres en exercice.

Absents : Mme PAIN, excusé donne pouvoir à Mme BEHUE
M. PLAULT, excusé donne pouvoir à M. GALLOPIN
M. DURAND, excusé donne pouvoir à M. JOSEPH
M. BODEY
Mme CHAZELLE.

Nombre de Conseillers	En exercice : 19	Présents : 14	Votants : 17
------------------------------	------------------	---------------	--------------

ORDRE DU JOUR :

- 1. Compte administratif 2010 budget commune**
- 2. Détermination et affectation du résultat 2010 budget commune**
- 3. Budget Primitif communal 2011**
- 4. Vote du taux des 3 taxes**
- 5. Convention particulière éclairage public avec le SEIPC : Allée du Parc**
- 6. Convention particulière éclairage public avec le SEIPC : Rue Pasteur (2 points lumineux)**
- 7. Fonds départemental de péréquation pour les investissements réalisés en 2011**
- 8. Jury d'assises pour 2012**
- 9. Questions diverses**
 - **Installations classées : SARL DYNATECH**
 - **Information : CCAS de Sours**

M. PELLARD a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 7 avril 2011 est adopté à l'unanimité

1. Compte administratif 2010 budget commune
--

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2010 de la Commune. Les résultats de l'exercice 2010 sont les suivants :

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice 2010
Investissement	613 848,82	740 366,99	126 518,17
Fonctionnement	1 195 171,38	1 450 521,12	255 349,74
TOTAUX	1 809 020,20	2 190 888,11	381 867,91

Ces chiffres sont conformes au Compte de Gestion dressé par le Receveur Municipal.

Compte tenu des résultats antérieurs, le résultat de clôture fin 2010 est le suivant :

	Résultat de clôture 2009	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2010	Résultat de clôture 2010
Investissement	-173 800,03		126 518,17	-47 281,86
Fonctionnement	503 913,41	244 998,37	255 349,74	514 264,78
TOTAUX	330 113,38	244 998,37	381 867,91	466 982,92

Il est rappelé que le Maire exécute les décisions du Conseil Municipal et que les deux comptes, compte administratif et compte de gestion doivent concorder et sont ensuite soumis au vote du Conseil Municipal.

M. le Maire ne prend pas part au vote et donne la parole à M PELLARD qui soumet, aux élus, le vote du compte administratif.

Décision Compte administratif et compte de gestion 2010 adoptés à l'unanimité

2. Détermination et affectation du résultat 2010 budget commune

1°) des restes à réaliser 2010 de la section d'investissement : 269 823 € en dépenses et 41 277 € en recettes,

2°) du résultat de clôture de la section d'investissement : - 47 281,86 €

le besoin de financement est de 275 827,86 €.

Il est proposé de confirmer l'inscription de cette somme de **275 827,86 €** à l'article 1068 du Budget Primitif 2010.

L'excédent de fonctionnement disponible est donc de (514 264,78 – 275 827,86) : 238 436,92 €. Il est proposé de confirmer l'inscription de cette somme **238 436,92 €** à l'article 002 du Budget Primitif 2010.

Affectation du résultat 2010 adoptée à l'unanimité

3. Budget Primitif communal 2011

M. le Maire présente le projet de Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2010.

Ce projet reprend les résultats de l'exercice 2010, à savoir : l'excédent de fonctionnement, le déficit d'investissement, les restes à réaliser et la prévision d'affectation.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- 1 433 579€ en section de fonctionnement,
- 864 979,86€ en section d'investissement.

Budget Primitif 2011 de la commune est adopté à l'unanimité

4. Vote du taux des 3 taxes

Compte tenu du budget présenté, il est proposé de modifier les taux de 2010, d'où un produit attendu est de 556 945 €

M. le Maire propose les taux ci-dessous

Taux de référence	Coefficient de variation proportionnelle	Taux de référence 2011	Taux proposés	Bases d'impos. Prévisionnelles 2011	PRODUIT CORRESPONDANT
14,16		14,858140	15,160000	1 499 000,00	227 248
25,16	556 945 = 1,049304	26,400481	26,160000	983 500,00	257 283
26,40	530 776	27,701617	26,900000	269 200,00	72 414
					556 945

Décision : taux des 3 taxes 2011 adoptés à l'unanimité

5. Convention particulière éclairage public avec le SEIPC : Allée du Parc

Monsieur le Maire informe les élus qu'il convient d'installer 8 mâts allée du Parc. Pour ce faire, il a sollicité la régie du Pays Chartrain pour une étude de faisabilité et de prix.

Dans le cadre des règles du SEIPC, la Commune a la possibilité d'un étalement de financement pour des annuités supérieures ou égales à 1 000 €. Vu la convention générale signée entre la Commune de Sours et le SEIPC, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'adopter la proposition faite par le SEIPC dont les détails financiers suivent et de l'autoriser à signer la convention particulière ainsi que l'avenant financier correspondant.

- Opération : Fourniture et pose de 8 mâts Diva de 4m avec lanterne Inoa en 70w sodium. Toutes sujétions comprises sauf les terrassements
- Montant prévisionnel de l'opération : 26072,79 € TTC (21800 € HT)
- Nombre d'annuités : 1
- Subvention SEIPC : 50% du montant HT des travaux, soit 10 900 €
- Montant restant à la charge de la commune : 15 172,79 €

Réalisation : 2011

Convention particulière adoptée à l'unanimité

6. Convention particulière éclairage public avec le SEIPC : Rue Pasteur (2 points lumineux)

Monsieur le Maire informe les élus qu'il convient de remplacer 2 luminaires vétustes au n° 42 et 86 rue Pasteur. Pour ce faire, il a sollicité la régie du Pays Chartrain pour une étude de faisabilité et de prix.

Dans le cadre des règles du SEIPC, la Commune a la possibilité d'un étalement de financement pour des annuités supérieures ou égales à 1 000 €. Vu la convention générale signée entre la Commune de Sours et le SEIPC, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'adopter la

proposition faite par le SEIPC dont les détails financiers suivent et de l'autoriser à signer la convention particulière ainsi que l'avenant financier correspondant.

- Opération : **REPLACEMENT LUMINAIRE VETUSTE FACE AU N° 42 ET 86 RUE PASTEUR**
- Montant prévisionnel de l'opération : 1674,39 € TTC(1400 € HT)
- Nombre d'annuités : 1
- Subvention SEIPC : 50% du montant HT des travaux, soit 700 €
- Montant restant à la charge de la commune : 974,39 €

Réalisation : 2011

Le Conseil Municipal remarque que le terme de vétusté n'est pas approprié.

Convention particulière adoptée à l'unanimité

7. Fonds départemental de péréquation pour les investissements réalisés en 2011

Monsieur le Maire informe que toute commune de moins de 5 000 habitants peut prétendre au titre du Fonds Départemental de Péréquation à une subvention du Conseil Général calculée sur la base du coût hors TVA des travaux et acquisitions subventionnables. Sont pris en considération les travaux ou acquisitions effectués au cours de l'exercice 2011 ou de l'exercice précédent et qui sont financés sur les crédits de la section d'investissement. Ce fonds est plafonné à 25 000 € pour les villes de 1500 à 2999 habitants selon le nouveau règlement d'attribution défini par le Conseil Général.

Il s'agit donc d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter cette subvention auprès du Conseil Général.

Décision adoptée à l'unanimité

8. Jury d'assises pour 2012

Dans chaque commune et conformément au Code de Procédure Pénale, le Maire doit dresser la liste préparatoire des jurés de la liste annuelle pour l'année 2012. A cet effet, le Maire tire au sort publiquement à partir de la liste électorale un nombre de noms triple de celui fixé par arrêté préfectoral. Pour la constitution de cette liste préparatoire, les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit ne seront pas retenues. Pour la Commune de SOURS, il appartient au Maire de tirer au sort 3 personnes.

Le résultat est :

- Electeur n° 262 – Mme CONVENANT Nicole
- Electeur n° 189 – Mme CATELIN Nathalie
- Electeur n° 1405 – Mme SWYNGEDAUF Georgette ép. NOWE

9. Questions diverses

- Installations classées SARL DYNATECH : enquête publique en cours.
- Création du CCAS : depuis 2011 les compétences du CCAS ont été transférées à l'intercommunalité. Depuis le 01/01/11, Chartres Métropole a fait savoir qu'elle ne

reprendait pas cette compétence. Aussi, il faudra décider la création d'un CCAS lors d'une prochaine séance du Conseil. En cas de création, un budget primitif sera voté.

- Fourniture du pain de la boulangerie de Sours pour les repas cantine : la boulangerie de Sours a demandé de fournir le pain pour la restauration scolaire. Jusqu'à présent, c'est la RCBC qui fournit le pain avec les repas. Monsieur le Maire est autorisé à engager une négociation avec ce commerçant local et ce à la condition de livrer tous les jours, y compris le lundi.

Remarques des élus

- Projet de commerces rue du Dr Bouclet : les réponses sont attendues pour fin mai.
- Dégradations diverses sur la commune dans la nuit du 25 avril : les gendarmes sont avertis, des plaintes ont été déposées par les propriétaires de véhicules (place de Verdun).
- Stationnement d'un engin dans le parc : aucune autorisation n'a été donnée. Affaire à suivre.
- Places de stationnement à Generville : la matérialisation des places au sol sera bientôt faite (3 places dans la rue des Moulins).
- Stationnement gênant à Brétigny : les intéressés ont été avisés par courrier. La Gendarmerie a reçu copie du courrier.
- Problème au Presbytère : le laboratoire n'a toujours pas effectué les analyses.
- Panneau « passage piéton » en sortie de ville rue Pasteur à refixer.
- Site Benne à déchets verts : une surveillance quant à la fréquentation s'impose.

Séance levée à 22h40